

Madame le Maire de Roumare

À L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES
De l'école SAMIVEL

Objet :

PAYFIP

N/ Réf :

EB/JL — N°D00386 - 2020

Roumare, le 7 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

La commune de Roumare, au regard du montant des recettes annuelles, peut vous proposer de régler vos factures de cantine, de garderie directement sur internet via votre carte bleue ou prélèvement SEPA, selon le décret du 1/08/2018.

J'ai donc l'honneur de porter à votre connaissance que ce service est désormais disponible pour notre commune. Si vous êtes intéressés par ce mode de règlement, vous voudrez bien nous retourner le coupon réponse ci-dessous annexé complété, afin que nous puissions saisir votre facture par voie de règlement TIPI/PAYFIP. Vous recevrez alors directement l'avis des sommes à payer, sur lequel apparaîtra les informations nécessaires au paiement de la dette dont vous devez vous acquitter :

- L'adresse de connexion à l'espace de paiement (DGFIP),
- L'identifiant TIPI
- La référence de la dette TIPI : ex : 2021-13-1 (exercice-numéro de titre-numéro d'ordre).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

J. LELIÈVRE

Je soussignée père/mère de l'enfant

..... scolarisé à l'Ecole SAMIVEL en classe de

Souhaite

Ne souhaite pas

bénéficier du règlement

TIPI/PAYFIP.

Signature des parents

COUPON A RETOURNER